

08 sept. 2020



▶▶▶ JOURNÉE D'ACTION DU 17 SEPTEMBRE

1000 RAISONS D'ÊTRE EN COLÈRE,
UNE FAÇON DE L'EXPRIMER :
MOBILISONS-NOUS !

QUI A CRU AU «MONDE D'APRÈS» PROMIS PAR MACRON DÉCLARANT LA NÉCESSITÉ D'ALLER VERS UN MONDE DE JUSTICE ? LES DERNIÈRES ACTIONS ET MESURES DE SON GOUVERNEMENT RESSEMBLENT BRUTALEMENT AU MONDE D'AVANT LE CONFINEMENT ■■■

Le gouvernement vient, certes, de changer mais aucune remise en cause de la casse des services publics, celui de la santé et de la protection sociale en passant par ceux de l'éducation et des transports publics. Ils n'ont surtout pas changé de cap pour drainer les richesses du travail des premiers de corvée vers les tenants de la finance !

Ils nous enfument avec un plan de relance alors qu'il nous faut en réalité un plan de rupture. Aucune an-

nonce pour les milliers de salariés des secteurs dont les grands groupes délocalisent ou réduisent l'emploi (Sanofi, Nokia, Air France, Renault, distribution, etc.) et dont les sous-traitants sont en première ligne.

Comment ne pas être non plus stupéfaits face au mutisme gouvernemental sur les services publics qui, pourtant, ne cessent de montrer leur rôle majeur et, plus particulièrement, durant cette crise sanitaire, économique et sociale ?

Passons de la colère à la mobilisation

C'est avec détermination que la CGT-RATP appelle les salariés et les agents à construire des mobilisations et des luttes pour ne pas se laisser faire, ne pas accepter à la RATP la machine à broyer alimentée par les réorganisations permanentes, prétexte à supprimer les postes et mettre en compétition les agents entres-eux.

Dans tous les secteurs, dans toutes les catégories, seule la détermination sur nos exigences peut contraindre la Direction à abandonner ses plans régressifs et ouvrir des négociations sur nos revendications pour une autre trajectoire que celle de préparer la RATP et les travailleurs à marche forcée aux appétits de profits du secteur marchand :

▶ **Pour** l'augmentation de la valeur du point statutaire et l'intégration des primes dans le salaire statutaire pour en finir avec les pertes

de rémunération en cas de maladie, chômage partiel, etc..

- ▶ **Pour** le respect des règles sanitaires et la protection des agents « quoi qu'il en coûte ... ».
- ▶ **Pour** la fin des plans sociaux déguisés à la RATP tel que DIAPASON... et pour des embauches nécessaires pour garantir un service public de haut niveau pour les voyageurs ;
- ▶ **Pour** l'amélioration des conditions de travail et ouvrir des négociations pour tendre vers les 32 heures à la RATP.
- ▶ **Pour** l'abandon de la réforme Macron des retraites.
- ▶ **Pour** l'abandon de la procédure de licenciement du secrétaire du CSE 4, élu du personnel.
- ▶ **Pour** l'abandon de l'ouverture à la concurrence du réseau Bus d'autant que le contexte nécessite de sécuriser les emplois et de consolider les missions de service public ■

**“ La CGT-RATP donne rendez-vous à toutes et tous
jeudi 17 septembre 2020 à 14h Place de la République
pour manifester notre colère et l'exigence de justice sociale ”**

Un préavis de grève couvrant tous les agents de toutes les catégories a été déposé auprès de la Direction générale pour cette journée d'action interprofessionnelle. ▶▶▶



Préavis CGT-RATP couvrant l'ensemble du personnel de la RATP (sous statut ou en CDI).

www.cgt-ratp.fr



Paris, le 8 septembre 2020

Madame Catherine GUILLOUARD
Présidente Directrice Générale de la RATP
54 quai de la Râpée
75599 Paris cedex 12

Objet : préavis de grève

Madame la Présidente Directrice Générale,

Suite à l'alarme sociale déposée le 1^{er} septembre 2020 et dont découle un constat de désaccord du 08/09/2020.

Et puisque le contexte sanitaire actuel particulier lié au COVID 19, est devenu un prétexte pour la direction de l'entreprise, pour servir les desseins du gouvernement en matière de modification des conditions de travail, de réduction des droits des salariés et de leurs acquis sociaux, de blocage des salaires.

Quand il ne s'agit pas de réduire les organisations syndicales au silence en utilisant les procédures internes à leur encontre de manière à pouvoir sanctionner jusqu'à révoquer leurs représentants de surcroît élus du personnel.

La CGT-RATP qui s'oppose à cette situation, qu'elle juge intolérable, dépose un préavis de grève qui couvre **l'ensemble des services et des catégories professionnelles de l'entreprise à compter du mercredi 16 septembre 2020-22h et jusqu'au vendredi 18 septembre 2020-7h.**

Soyez assurée, Madame la Présidente Directrice Générale, de l'expression de notre considération.

Bertrand Hammache
Délégué syndical central
Secrétaire général

CGT RATP
85, rue Charlot
75140 Paris Cedex 03
Tél : 01 44 78 53 61
cgt.ratp@gmail.com